



Le Président

Direction Générale
Adjointe Des
Solidarités

Le 11 juillet 2018

Direction de
l'Animation et du
Développement
Social des Territoires

Unité Territoriale
d'Action Sociale et
d'Insertion
Uzège-Gard-
Rhodanien

Service Social
Territorial
D'Uzès

**A Monsieur BOUAD – Président,
Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur SUAU**

**S/C de Monsieur FERRIER Directeur Général des Services,
S/C de Monsieur EYRAUD Directeur Général Adjoint des Solidarités,
S/C de Madame ARNOUX – Direction Enfance Petite Enfance
S/C de Monsieur NICOLAS – Direction Animation et Développement
social des Territoires
S/C de Madame POILLEUX – Directrice UTASI U.G.R.**

Nous, assistants sociaux, éducateurs, infirmières, puéricultrices, médecins, sages femmes, secrétaires, chefs de service, psychologues, conseillers conjugaux et familiaux, éducateurs de jeunes enfants, vous alertons concernant de graves dysfonctionnements sur la protection de l'enfance au Conseil Départemental du Gard.

Sur notre territoire de l'UTASI Uzège Gard Rhodanien, nous constatons un délai d'attente de plusieurs mois, voire des années avant une intervention concrète des services exerçant les mesures de protection de l'enfance.

Voici les mesures qui ne sont pas exercées actuellement :

- 35 Aides Educatives à Domicile,
- 20 Aides Educatives Renforcées,
- 4 accueils provisoires,
- 4 mesures administratives de Service d'Accompagnement Provisoire en Milieu Naturel,
- 4 mesures de placement judiciaire,
- 27 mesures judiciaires de Service d'Accompagnement Provisoire en Milieu Naturel.

Dans l'attente, ces 27 mesures de S.A.P.M.N. ont été imposées aux équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance déjà à bout de souffle, qui n'ont pas les moyens de les exercer et engagent chaque jour leur responsabilité professionnelle à cet égard.

Les chefs de service doivent choisir entre plusieurs enfants pour savoir lesquels bénéficieront d'un placement alors que toutes les situations apparaissent comme prioritaires.

Le travail quotidien des équipes des trois services (S.S.T., P.M.I., A.S.E.) consiste actuellement à pallier sans arrêt des situations de crise, d'urgence.

Le travail de prévention que nous devons effectuer auprès des familles est décrédibilisé lorsqu'après plusieurs mois d'intervention, au terme d'une évaluation d'information préoccupante ou d'un accompagnement socio-éducatif, nos propositions ne sont pas suivies d'effet.

Lorsque nous effectuons une demande de placement et qu'un accueil fini par être trouvé, bien souvent il ne correspond plus aux besoins de l'enfant et va à l'encontre de son intérêt voire de sa sécurité :

- Des dérogations sont demandées aux services de PMI concernant l'agrément des assistants familiaux afin d'augmenter leur capacité d'accueil alors que celle-ci n'est pas adaptée.
- Des pressions sont exercées sur les foyers pour enfants afin d'ajouter des lits de camp, alors que leurs capacités d'accueil sont au maximum, ce qui engendre de mauvaises conditions d'accueil et de prise en charge des violences et posent la question de la sécurité.
- Des fratries sont séparées
- Des enfants sont placés au domicile d'assistants familiaux pour lesquels une information préoccupante institutionnelle est en cours.
- Des solutions de « bricolage » sont adoptées auprès du voisinage ou autres.

Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires : faire du contractuel qui, n'étant pas prioritaire, se termine par une judiciarisation des situations.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs et sont des exemples de la situation grave dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Des familles viennent demander de l'aide, nous n'y répondons plus.
Des enfants sont victimes de maltraitance, nous ne les protégeons plus.

Les équipes ASE vous ont déjà interpellé en 2015 à travers l'élaboration d'un manifeste de la protection de l'enfance resté sans réponse satisfaisante, de même que le courrier effectué par le service S.S.T. du Centre Médico-social des Angles le 15 novembre 2017.

Toutes ces mesures non appliquées sont autant d'enfants non protégés et de familles non accompagnées.

Or, c'est la mission prioritaire que le Conseil Départemental affiche : «protéger les enfants, accompagner les parents c'est notre mission».

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Messieurs Mesdames les élu(e)s, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur

Général Adjoint des Solidarités, vous ne pourrez pas dire « on ne savait pas ».

Attendez-vous qu'un drame se produise pour assurer votre mission de protection de l'enfance ?

Nous nous réservons la possibilité d'opter pour tout moyen d'action susceptible de nous faire entendre.

Nous attendons de votre part une rencontre avec des réponses concrètes.

**Les équipes de Service Social Territorial, Aide Sociale à l'enfance,
Protection Maternelle et Infantile des CMS de l'UTASI UGR**

CMS d'Uzès
CMS des Angles
CMS de Bagnols sur Cèze
CMS de Pont Saint Esprit
CMS de Roquemaure